

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS



LE SERVICE NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE



**BEAUVAU
DE LA SÉCURITÉ**
MESURES OBTENUES ET
NÉGOCIATIONS À VENIR



**SYNERGIE
OFFICIERS**

Revue trimestrielle
Nov. 2021 • n°233 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE
OFFICIERS

le trait d'union n°233

N° 233 - 3^{ème} Trimestre 2021Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-OfficiersAffilié à la CGC par le canal exclusif
de l'Union Fédérale des Cadres des
Fonctions Publiques (CFE-CGC)Publication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP : 1020 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2025Synergie-Officiers
3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.comAbonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85Directeur de la publication
Patrice RIBEIRORédacteur en chef
Alain ROMANETRédaction
Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraitésMaquette et réalisation
Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 ÉDITO

4 DOSSIER DE FOND

- LE SERVICE NATIONAL DE POLICE
SCIENTIFIQUE

20 GESTION

- BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ : LES MESURES
OBTENUES ET LES NÉGOCIATIONS À VENIR

28 PORTRAIT

- CÉLINE GARDEL FONDATRICE DE
L'ASSOCIATION « LES 4 PATTOUNES »

31 LU POUR VOUS

- CHARLES PRATS - LE CARTEL DES
FRAUDES 2

32 GRILLE DE TRAITEMENTS IDF

34 GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE



PATRICE RIBEIRO

Le Beauvau de la sécurité a été conclu par le président de la République lors de son allocution de Roubaix le 14 septembre dernier. Au-delà des déclarations d'intention, dont certaines rencontreront des difficultés systémiques qui ont déjà transcendé les alternances politique et les gouvernements successifs (simplification et allègement de la procédure pénale...), Emmanuel Macron a annoncé une grande loi d'orientation et de programmation. Elle sera adossée aux fondements doctrinaux qu'ont constitués le Livre Blanc et le Beauvau et qui ont eu le mérite de balayer l'ensemble du spectre de nos préoccupations opérationnelles. Un certain nombre de mesures accompagnent ces annonces, au premier rang desquelles figurent des mesures concrètes pour les officiers de la police nationale arrachées par Synergie-Officiers, tant notre corps avait été oublié sur les dernières années, tels les accords de décembre 2018 avec les CEA dont Christophe Castaner nous avait délibérément exclus... Gérald Darmanin a été sensible à nos arguments et a entériné plusieurs mesures dont nous avons fait la communication et que vous retrouverez dans ce numéro. Elles s'inscrivent dans une meilleure reconnaissance des parcours professionnels et dans une volonté de rénovation managériale. Pour autant, nombre de sujets restent en suspens pour enfin mettre en adéquation la juste reconnaissance de l'engagement, de l'expertise et du haut niveau de technicité du corps de commandement. Nous exigeons plus de postes à responsabilités avec un exhaussement corrélatif de notre IRP qui

n'a pas été revalorisée depuis plus de 10 ans. Nous réitérons nos exigences dans le cadre d'un plan pluriannuel :

Augmentation sanctuarisée du ratio pro/pro commandant à hauteur de 20 %.
IRP chef de service (quel que soit le grade) : **1 364** (les commissaires sur des indices équivalents sont à 1364).

IRP commandant divisionnaire et commandant fonctionnel quelle que soit la fonction à **1 080** (IRP des commissaires en début de carrière).

IRP commandant : **864**

IRP capitaine : **692**

(Montants déterminés selon une dégressivité de 20 % comme appliquée au sein du CCD). Créations de postes très difficiles avec IRP majorée de 40 % pour permettre de l'attractivité dans les zones/postes où le recrutement est très difficile. Comme pour le CCD, prise en compte de la majoration de la part R pour le calcul de la part P en cas d'attribution, et non pas calcul sur l'IRP basique. Banalisation de l'échelon spécial HEA de commandant D et commandant EF, création d'un échelon exceptionnel de commandant à 1 027, exhaussement de l'échelon spécial à HEB Bis (IM : 1 119) Voilà les revendications ambitieuses que nous porterons au plus haut niveau en votre nom dans la cadre de la Loi d'orientation qui doit s'étaler sur un plan pluriannuel de 2022 à 2028.

Patrice RIBEIRO
Secrétaire général

PRÉSENTATION DOSSIER DE FOND : LE SERVICE NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

Le Trait d'Union vous propose dans ce numéro de partir à la découverte du nouveau Service National de Police Scientifique, créé cette année et basé à Écully dans le Rhône. La parole est donc laissée à Paul Eck, Secrétaire zonal Synergie-Officiers et Valéry Guey, son adjoint.



Le Mot des Secrétaires zonaux Rhône-Alpes/ Auvergne Synergie-Officiers

Nous avons la chance d'avoir au sein de la zone sud-est une diversité de services exceptionnelle offrant la possibilité à nos collègues d'exercer de nombreux métiers et de vivre ainsi des expériences uniques au sein de l'institution, et même en dehors, puisque Lyon accueille le siège d'INTERPOL depuis le 1er mai 1989.

Nous citerons en particulier l'ENSP à Saint-Cyr-aux-Monts-d'Or, la sous-direction des moyens et de l'appui de la DCRFPN à Clermont-Ferrand (ancien INF) et le site d'Écully regroupant deux services distincts, fruits de récentes réformes d'envergure : le DAT@i de la DCPJ et le SNPS, aujourd'hui véritable direction centrale de la police scientifique.

C'est dans ce service majeur que nous sommes allés à la rencontre de nos collègues qui œuvrent au quotidien dans des fonctions très spécialisées sur lesquelles nous allons mettre la focale à l'occasion de ce Trait d'Union.

Créé par décret le 1er janvier 2021, le Service national de police scientifique (SNPS), est issu de la fusion du Service central de la police scientifique (SCPTS) et de l'Institut national de police scientifique (INPS). Il a son siège près de Lyon, à Écully.

Le SNPS a notamment pour missions de :

- Définir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la politique de la police nationale en matière de police scientifique ;
- Réaliser tous les examens, constatations, expertises, recherches et analyses d'ordre scientifique, qui lui sont demandés par les autorités judiciaires ou les enquêteurs.

Le SNPS est composé d'une direction, de sept délégations implantées dans chaque zone de défense et de sécurité, ainsi que de cinq laboratoires de police scientifique (LPS) organisés en réseau à Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse.

Les activités analytiques proposées par le SNPS



couvrent la majeure partie des champs de la criminalistique (les empreintes génétiques, les traces papillaires, la physique-chimie, la toxicologie, les stupéfiants, les incendies et explosions, la balistique, l'odorologie, les documents et écritures, les traces numériques).

Fort de plus de 1 200 agents, majoritairement issus de la filière scientifique, le SNPS a la capacité de projeter ses unités d'intervention sur l'ensemble du territoire national et à l'international, en assistance des services locaux.

Treize officiers travaillent aujourd'hui au sein de cette structure nationale.

Ils apportent leur culture policière, leur souci de l'efficacité et du pragmatisme, leur expertise technique et juridique.

Le Trait d'Union est allé à la rencontre de quelques-uns d'entre eux qui occupent des postes emblématiques de cet univers de spécialistes.

Ce sont des passionnés aux profils diversifiés. Il importe que cette culture policière, dont ils sont porteurs, continue à innover ces services spécialisés qui sont devenus un rouage essentiel dans la recherche de la preuve et la nécessaire adaptation permanente aux évolutions technologiques. Nous nous devons, en effet, de relever les défis que nous pose la grande criminalité, qui de plus en plus souvent dispose de moyens exorbitants pour tenter d'échapper aux services qui la traquent.

Nous profitons de cette tribune pour saluer l'ensemble de nos collègues de la zone sud-est que nous représentons aux instances du Bureau national de Synergie-Officiers. Vous pouvez compter sur notre engagement quotidien.

Paul Eck : Secrétaire Zonal

Valéry Guey : Secrétaire zonal adjoint

LYRIASANTÉ

AIDE DE L'ÉTAT⁽²⁾ DOUBLÉE

15€ | **OFFERTS**
PAR MOIS | **PENDANT 1 AN**⁽¹⁾



Rencontre avec la commandant Claudie Nerbollier, cheffe du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG).



En 2001, je suis mutée à Écully au groupe d'études juridiques du SCDC de la sous-direction de la police technique et scientifique, lieutenant chargée d'études.

En 2003, suite à la création du FNAEG, je deviens l'adjointe au chef du FNAEG jusqu'en 2015.

Je suis également habilitée à l'identification de Victimes de Catastrophes (IVC) ante et post mortem depuis 2010.

J'ai cumulé les deux missions de gestion opérationnelle du fichier et d'identification sur le crash aérien de la Germanwings à Seyne dans les Alpes et en tant que responsable du post mortem à l'Institut médico-légal lors des attentats de Paris en 2015.

Enfin, depuis 2016, je suis cheffe du FNAEG.

Le Trait d'Union : Quel est le périmètre d'action de ce fichier sensible ?

Créé par la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, le champ d'application du FNAEG est alors limité aux infractions à caractère sexuel et aux personnes condamnées pour ces infractions. Puis, par plusieurs lois successives entre 2001 et 2011, son champ d'action est élargi aux principales infractions concernant les atteintes aux personnes et aux biens, et à de nouvelles catégories d'individus (suspect alinéa 2 et alinéa 3), les personnes disparues et leurs parentèles ainsi que les cadavres non identifiés.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours professionnel ?

Je suis rentrée dans la police en 1990 en qualité d'enquêteur de police (dernière promotion). En sortie d'école, je suis affectée à l'IJJPP, puis à la Brigade de protection des mineurs de Paris durant 3 ans.

En 1995, j'intègre la 1^{re} promotion d'officier de police. Je retourne à Paris à la DPUP du 14^e arrondissement comme officier à l'UTJTR, nuit puis jour, et ensuite à l'UPQ de Plaisance.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

(1) Offre soumise à conditions, valable du 01/11/2021 au 31/12/2021. Voir détail des conditions dans le règlement de la campagne de rentrée - prolongation - disponible sur demande écrite auprès du siège administratif (8 rue Thomas Edison - CS 90059 - 94 027 Créteil cedex) et sur mgp.fr

(2) À compter du 1^{er} janvier 2022, les agents de la fonction publique d'État peuvent bénéficier mensuellement du remboursement par leur employeur d'une partie du montant de leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir leurs frais de santé.

Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 - 10 rue des Saussaies - 75008 Paris - Communication 11/2021 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



Opérationnel depuis 2001, il permet de centraliser les empreintes génétiques de personnes déclarées coupables ou mises en cause dans des procédures judiciaires ainsi que les empreintes génétiques de traces recueillies sur scènes d'infraction aux fins de comparaisons et d'identification des auteurs d'infractions pénales. Il est un outil indispensable à l'enquête, commun à la police et à la gendarmerie. Depuis 20 ans, nous travaillons en étroite collaboration avec magistrats et enquêteurs dans l'objectif commun de faire avancer l'enquête en apportant des éléments souvent essentiels à l'orientation des enquêtes.

Le 3 juin 2016, une loi consacre les recherches en parentalité en créant l'article 706-56-1-1 du code de procédure pénale. Cette méthode de recherche est réservée exclusivement à des affaires particulièrement graves, dont le ou les profils génétiques, répondent à des critères scientifiques particuliers et pour lesquelles le FNAEG n'a pas proposé de rapprochement. Elle consiste à interroger la base de données du FNAEG par la parentèle afin d'obtenir des rapprochements, non directement avec la personne à l'origine du profil soumis, mais avec les profils génétiquement les plus proches (profils d'ascendants ou de descendants directs de cette personne, eux-mêmes déjà enregistrés dans la base comme mis en cause ou condamnés). Cette méthode a notamment permis la résolution de l'affaire Kulic. Ce sont les réflexions menées dans le cadre de ce dossier qui sont à l'origine des travaux ayant conduit à l'adoption d'un nouveau texte de loi autorisant ces rapprochements.

C'est un fichier particulièrement encadré et contrôlé. Il est placé à la fois sous le contrôle d'un comité présidé par un procureur général et d'un comité technique interministériel. Il est géré au sein du Service national de police scientifique par le Bureau des fichiers biométriques de la sous-direction des systèmes d'information et de la biométrie, et contrôlé régulièrement par la CNIL.

Le FNAEG a aujourd'hui un effectif de 42 agents de tous grades et catégories de personnel. Il est constitué de plusieurs sections subdivisées en groupes spécialisés comme le groupe «traces», le groupe «individus» ou le groupe «échanges internationaux» par exemple. En effet, nous œuvrons sur le plan national mais également sur le plan international.

Ainsi dans le cadre du traité de Prüm, nous échangeons de manière automatisée avec 23 pays, bientôt 24, l'Irlande s'appretant à rejoindre ce groupe.

Le fichier contenait 3 449 164 individus dans sa base au 31 décembre 2020. Durant l'année 2020, 98 798 traces y ont été insérées et 36 625 suspects ont pu être rapprochés.

Le Trait d'Union : Quel sont les missions du chef du Fichier ?

Les missions du chef du FNAEG sont multiples. Elles comprennent la direction, l'animation et la coordination de l'activité opérationnelle du service mais également la conduite des projets d'évolution du fichier dans les domaines techniques, fonctionnels et juridiques, ainsi que la participation aux projets nationaux et internationaux liés au domaine d'activité du fichier.

Seul fonctionnaire actif au sein du fichier, j'assure également un rôle de conseils, notamment juridique, auprès de ma hiérarchie sur les questions relevant de mon domaine de compétence et je mets en œuvre le système de management de la qualité et participe à son développement.

Enfin j'assure ou je supervise les actions de communication relevant du périmètre du fichier en lien avec le bureau de la communication du SNPS.

Rencontre avec le commandant François Sevre, chef du Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED).



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis entré dans la police en 1991 comme gardien de la paix.

Pendant 10 ans, j'ai occupé plusieurs postes dont le dernier en date était aux renseignements généraux ; cette affectation m'a permis de réussir le concours interne d'officier en 2001.

En 2003, à l'issue de ma scolarité au sein de la 7e promotion, j'ai choisi un poste de commandement atypique à l'UNESI. Cette unité, forte de 200 personnes, dépendait lors de mon départ directement de la DCPAF. J'ai effectué plusieurs missions opérationnelles de grande ampleur à l'étranger durant mes années dans ce service d'éloignement.

De 2006 à 2008, après avoir rejoint la PAF lyonnaise, j'ai occupé successivement les postes de chef d'état-major de l'aéroport Saint-Exupéry et le poste d'adjoint au chef du CRA de Lyon.

Pour des raisons personnelles, j'ai ensuite permuté avec un collègue du Service central de documentation criminelle de la sous-direction de la police technique et scientifique à Écully (2008). Pendant 8 ans, j'ai travaillé aux projets et à la mise en production des fichiers TAJ puis FOVES-LAPI, période durant laquelle je suis passé capitaine.

Enfin, en 2016, j'ai obtenu le poste d'adjoint au chef du FAED au sein de l'identité judiciaire. Quelques mois après, je suis devenu le chef du fichier suite à la réforme de la PTS et la création du SCPTS devenu aujourd'hui SNPS.

Le Trait d'Union : Quelles sont les finalités du fichier et quelle est son activité en quelques chiffres ?

Le Fichier Automatisé des Empreintes Digitales a pour but :

- La recherche et l'identification des auteurs de crimes et de délits, ainsi que la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires dont l'autorité judiciaire est saisie.
- La recherche et la découverte des personnes disparues.
- L'identification dans un cadre judiciaire des personnes décédées ainsi que celle des personnes découvertes grièvement blessées.
- L'identification dans un cadre extrajudiciaire des personnes décédées.

Peuvent être enregistrées dans la base :

- Les traces principalement relevées dans le cadre d'un crime ou d'un délit, d'une disparition, prévues par l'article 74-1 du code de procédure pénale, d'une enquête ou information pour recherche des causes de la mort ou des blessures, prévues par l'article 74 du code de procédure pénale et celles transmises par des organismes de coopération internationale en matière de police judiciaire ou de services de police étrangers en application d'engagements internationaux.
- Les empreintes papillaires relevées sur les mis en cause dans le cadre d'une procédure pour crime ou délit, ou pour l'exécution d'un ordre de recherche ; sur un cadavre (ou une personne grièvement blessée), non identifié, dans le cadre d'une enquête ou information pour crime ou délit, ou dans le cadre d'une enquête prévue à l'article 74 du code de procédure pénale ; celles relevées dans le cadre de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées (décret n° 2012-125 du 30 janvier 2012) ; celles transmises par des organismes de coopération internationale ou des services de police étrangers.

Pour comprendre la puissance de cet outil, il faut savoir qu'à la fin de l'année 2020, il y avait 6 949 647 individus dans la base (6 318 807 en juin 2021).

Au cours de cette année écoulée, et malgré la crise sanitaire, plus d'un million de fiches de signalisations et 82 939 traces y ont été insérées, ce qui a permis d'identifier 14 034 suspects à partir de leurs traces papillaires.

Le FAED est joignable de 07 h 00 à 23 h 00, du lundi au vendredi. En dehors de ces horaires, astreintes et permanences durant les nuits et le week-end, permettent aux enquêteurs ou aux personnels scientifiques d'obtenir une réponse à leurs sollicitations.

Le fichier est également engagé dans une étroite collaboration européenne par le biais du traité de Prüm. Il échange ainsi de façon automatisée des informations non nominatives avec 18 pays européens. Il est impliqué également dans les échanges relatifs au système Schengen.



Le Trait d'Union : Quelles sont les missions dévolues au chef du FAED ?

Le chef du FAED dirige, anime et coordonne l'activité opérationnelle du Fichier, en concertation avec le chef du bureau des fichiers d'identification (FAED et FNAEG) de la sous-direction des systèmes d'information et de la biométrie du Service national de police scientifique à Ecully, échelon central qui a la charge de la direction d'Application.

En cela, il est chargé de la conduite de projet, de la définition de la doctrine, de la gestion des habilitations et de la base de données ainsi que de la formation spécifique au système.

Son rôle est primordial dans la conduite des projets d'évolutions de son fichier, évolutions constantes et permanentes depuis plusieurs années. En effet, seul policier actif au sein des sections FAED qu'il dirige et qui comprennent 60 fonctionnaires scientifiques ou administratifs (ainsi que des réservistes), il travaille à la pertinence juridique et fonctionnelle de l'outil vis-à-vis des attentes et des nécessités des services enquêteurs. Son action s'articule à l'échelon central avec les deux autres services centraux que sont le Service régional de police technique et scientifique de la Préfecture de police de Paris et le Service central du renseignement criminel de la gendarmerie nationale à Pontoise, et à l'échelon territorial avec un maillage de sites régionaux et locaux.

Il a également un rôle important de conseil notamment juridique mais aussi organisationnel pour sa hiérarchie. Il mène ou supervise les actions de communication et est très investi sur le volet international du fichier en participant activement, pour le SNPS, au suivi des projets internationaux (Interpol, SISII, Prüm NG, Entry Exit System dit EES, futurs échanges papillaires avec les USA...).

Ces évolutions dans le domaine des fichiers de police, particulièrement dans le domaine biométrique, tiennent une place importante dans mon activité journalière, dorénavant même prépondérante. En effet ces améliorations, peu palpables pour les collègues encore aujourd'hui, seront prochainement primordiales pour les aider dans leurs enquêtes et la résolution de celles-ci.



Le Trait d'Union : Le mot de la fin, que souhaitez-tu nous dire de plus sur le FAED ?

Le FAED d'Ecully est un service de soutien opérationnel au sein d'un échelon central. Il fait preuve de réactivité dans le traitement des demandes contraintes des services enquêteurs et d'adaptabilité tout particulièrement lors des périodes de crise (attentats, maintien du service lors de la pandémie COVID 19, événements tel le dernier G7...) mais également au quotidien.

Les effectifs sous ma responsabilité, sont des collaborateurs passionnés du travail sur les empreintes qui cherchent à rendre le meilleur service possible aux collègues de terrain. J'aime travailler avec eux dans le partage des connaissances. Ils m'ont transmis leur passion.

Rencontre avec la commandant Agnès Gully, cheffe du Bureau de la Scène d'Infraction et de l'Assistance Opérationnelle (BSIAO).



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Issue de la 38e promotion des inspecteurs de police, je suis entrée dans la police en 1991 avec la volonté de diligenter des enquêtes et de confondre les mis en cause lors des interrogatoires.



Finally, in 30 years of career, I realized a multitude of different jobs within the national police, sometimes far from pure investigation.

Affectée en sécurité publique au Service départemental des mineurs 92 initialement, j'ai rejoint en 1994 le Service départemental de la police judiciaire 94.

En 1999, j'ai été affectée à la Délégation régionale au recrutement et à la formation, à Lyon, en tant que formateur OPJ et policier formateur antidrogues, avant de retrouver la PJ en 2006, à la Division économique et financière de la DIPJ Lyon, en tant qu'adjointe de groupe.

De 2010 à 2014, j'ai exercé les fonctions de chef du service général et d'adjointe au chef du Service de police aux frontières de Saint-Martin (DDPAF Guadeloupe).

Enfin, en septembre 2014, j'ai été affectée à la SDPTS de la DCPJ, en tant qu'adjointe à la Section de la criminalistique, puis en tant que cheffe de la section scène de crime à la création du SCPTS.

Depuis janvier 2021, je dirige les 26 effectifs du Bureau de la scène d'infraction et de l'assistance opérationnelle du SNPS, assistée de 2 officiers, d'un major RULP et d'un technicien en chef.



Le Trait d'Union : Quelle sont les missions du bureau que tu diriges ?

Le bureau a deux missions essentielles :

- Rechercher, développer et maintenir en conditions opérationnelles les outils facilitant ou améliorant le traitement des scènes d'infractions

de la délinquance de masse, à la scène de crime majeure ou d'attentat pour toute la communauté PTS.

- Piloter les trois unités nationales opérationnelles que sont l'Unité Nationale d'Intervention (UNI), l'Unité Police d'Identification de Victimes de Catastrophes (UPIVC) et l'Unité de Constatations en milieu Toxique (ConsTox).

Le bureau est donc divisé en 2 sections, comportant chacune 2 groupes :

- La section des techniques de la scène d'infraction, gérée par la capitaine Agnès Broquet et un TCPTS.

- La section des unités nationales opérationnelles, gérée par le commandant Fabien Laclaverie et un major RULP.

Le but principal du BSIAO est de faciliter la lecture des scènes d'infraction par les magistrats et les enquêteurs, que ce soit par la déclinaison sur le terrain de protocoles et méthodologies simples et rigoureuses, que par l'emploi d'outils permettant une immersion dans la scène. Ainsi, depuis quelques années, il a à cœur de développer des solutions visuelles en 3D ou 360° facilitant la visibilité de la scène d'infraction par les requérants.

Le Trait d'Union : Quelles sont les missions dévolues au chef du BSIAO ?

Le chef du BSIAO anime, coordonne et pilote l'activité des 3 unités nationales opérationnelles, tant dans le recrutement, la formation et le maintien en conditions opérationnelles des personnels issus des services centraux et territoriaux de PTS, composant ces unités (50 à l'UNI, 120 à l'UPIVC, 80 à ConsTox), que lors de missions opérationnelles.

Soumis à l'évènement, il peut être amené à se déplacer sur plusieurs jours pour participer à la direction PTS d'évènements majeurs sur le territoire national ou à l'étranger, ce qui implique la coordination de nombreux services et la mise en application des plans gouvernementaux associés.

À ce titre, j'ai eu à gérer plusieurs évènements importants à des postes opérationnels différents. J'ai notamment dirigé l'analyse des scellés dans



le cadre des attentats de Paris en 2015, participé au pilotage de l'identification des victimes de l'attentat de Nice en 2016, et de l'attentat de Strasbourg en 2018, ou encore participé à la gestion opérationnelle de l'attentat de Lyon en mai 2019 et de Romans en 2020.

À l'été 2020, j'ai aussi organisé les dispositifs d'intervention relatifs à l'explosion du port de Beyrouth et l'attentat à Kouré au Niger, ou plus récemment, participé aux investigations dans le cadre de l'attentat de Rambouillet en avril 2021.

Le chef du bureau impulse également l'accompagnement des services territoriaux de PTS dans la réalisation d'exercices attentat ou IVC, et participe à l'élaboration des protocoles d'intervention de ces unités avec de nombreux partenaires (PJ, SGDSN, CEA, DGA, IML, DGSCGC, PNAT, DGS...). Il peut également représenter le SNPS au sein d'instances ou de conférences internationales sur les thématiques liées à la police scientifique ou aux unités opérationnelles.

Il a en charge, enfin, la supervision des conduites de projets techniques et/ou innovants sur les thématiques de gestion de scènes de crime, en coordonnant la veille technologique opérationnelle : pour exemple, il suit les évolutions de l'application Crim'In, le développement de la 3D (laser scanner FARO, tablette Dot Product), ou encore le déploiement de la caméra Ricoh Theta 360° permettant la conception de visites virtuelles des scènes d'infraction.

Rencontre avec la Capitaine Agnès Broquet Cheffe de la STSI du BSIAO



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours professionnel ?

Maîtrise de droit privé en poche, j'ai d'abord exercé comme juriste au sein des hospices civils de Lyon, le temps de préparer le concours d'officier de police et de me convaincre de mon besoin d'exercer une profession moins sédentaire... Affectée au sein de la 3^e DPJ (PP) du commissariat Combat, puis officier de jour au SARIJ et cheffe de GRI dans le 2^e arrondissement, je suis revenue en



terre lyonnaise en tant qu'officier de commandement au sein de la CSP de Vénissieux.

Puis, grâce à l'opportunité d'une permutation, j'ai rejoint la très active BSU du commissariat des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

Quelques années plus tard, et après avoir tenté sans succès de rejoindre un service d'investigation de SD ou de PJ, j'ai obtenu un poste de juriste au service central de la documentation criminelle de la PJ au sein de la SDPTS à Écully.

Par la suite, j'ai eu la chance d'être recrutée au sein d'INTERPOL et d'y exercer pendant 8 très riches années jusqu'au poste à fortes responsabilités de chef de bureau de la confidentialité.

Enfin, compte tenu de l'incertitude liée au renouvellement de ma mise à disposition, j'ai postulé au poste d'adjointe du FNAEG à la PTS : deux réformes plus tard et mon poste fermé, j'ai pu obtenir le poste de chef de la Section des Techniques de la Scène d'Infraction (STSI) au sein du Bureau de la Scène d'Infraction et de l'Assistance Opérationnelle (BSIAO) du SNPS, et ce, depuis le 1er janvier 2021.



Le Trait d'Union : Tu as donc eu un parcours particulièrement riche et éclectique.

Pour expliquer la diversité de mon parcours, je mettrai en avant ma volonté d'apprendre et mon goût marqué pour l'exploration de nouveaux périmètres d'activité, mais aussi, je l'admets, par une certaine appréhension de la routine.

Ce parcours diversifié m'a constituée, et si je dispose aujourd'hui d'un profil opérationnel et international, j'ai aussi acquis de solides connaissances en conduite de projets et de bases de données, ainsi qu'en gestion de l'information police.



Le Trait d'Union : Peux-tu nous en dire plus sur le poste que tu occupes aujourd'hui ?

Le poste que j'occupe aujourd'hui satisfait avantagement tous ces aspects :

Je suis responsable d'une section embrassant une activité allant de la veille technique opérationnelle au développement de projets techniques innovants de traitement de la scène d'infraction jusqu'à la mise en œuvre des nouveaux outils pour la fixation et la reconstitution des scènes, avec, sous ma responsabilité directe, un ingénieur spécialisé 3D, un brigadier et 10 agents scientifiques.

Au sein du Bureau, et bien que j'appartienne à un corps qui se raréfie au sein de la police scientifique, nous sommes 3 officiers, dirigés par un commissaire divisionnaire.

Rencontre avec le commandant Fabien Laclaverie, chef de la Section des unités nationales opérationnelles du BSIAO.

Je suis aussi spécifiquement impliquée dans les aspects internationaux, notamment en matière d'identification de victimes de catastrophes, et suis amenée à intervenir sur le terrain que ce soit au niveau national ou international, dans le cadre du déclenchement des trois unités nationales opérationnelles (UNI, UPIVC et ConsTox).

L'investissement est important et la charge de travail conséquente, mais j'ai la chance de travailler avec des collègues très compétents, et des agents passionnés.

Nos prestations de service en expertise 3D sont de plusieurs types : reconstitution 3D, illustration d'expertises, vérification d'hypothèses, trajectoires de tirs, scan 3D (lasergrammétrie), photogrammétrie, modélisation 3D et animation 3D.

Dans les outils spécifiques mis à disposition ou en cours d'expérimentation on peut citer : L'application de gestion des scènes d'infractions «Crim'In», la caméra 360°, la solution de numérisation portable "Dot Product" (...), mais aussi des outils plus spécialisés, par exemple le laser scanner, ou l'utilisation des drones.



Pour conclure, notre but est d'améliorer l'action des services de police scientifique en dotant les services territoriaux de PTS d'outils innovants, de faciliter l'identification des personnes et le traitement de la scène de crime, et de proposer directement aux enquêteurs et magistrats des restitutions immersives de la scène d'infraction.



Formation IVC Equateur 2017

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

J'ai intégré la police en 2000 au titre de la 5^e promotion des élèves officiers et j'ai exercé 4 ans dans le Val-de-Marne à la circonscription de l'Hay-les-Roses, d'abord comme chef de l'unité de police de proximité de Chevilly-Larue/MIN de Rungis, puis à la BSU de L'Hay-les-Roses.

Je garde un excellent souvenir de cette période ; la circonscription était intéressante avec le marché international et la maison d'arrêt de Fresnes.

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % sur le montant de la 1^{ère} année de cotisation d'un contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique, pour toute première souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 en tant qu'adhérent MGP. Réduction applicable uniquement sur le premier contrat souscrit, non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES, et/ou LA SAUVEGARDE, et/ou GMF VIE, et/ou ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE, et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, et/ou Covéa Protection Juridique.



MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'UNEOPOLÉ la communauté sécurité défense



Haiti 2010

Puis j'ai obtenu une mutation sur Écully où je suis affecté depuis 2005, d'abord en tant que chargé d'études juridiques, puis de 2008 à 2017 au service central d'identité judiciaire.

J'avais en charge le suivi d'activité des services d'identité judiciaires au niveau national, tant sur le plan de leurs activités que sur les aspects RH et logistiques (équipements, consommables).

J'ai ensuite continué d'assurer le suivi des services de PJ de 2017 à 2021, au sein de la DND2CPT, avant d'intégrer le Service national de la police scientifique en février 2021 comme chef de la Section des unités nationales opérationnelles (UNI, UPIVC et Constox).



Déraillement train
Brétigny sur Orge 2013

Le Trait d'Union : Comment arrive-t-on au poste que tu occupes aujourd'hui ?

En parallèle des fonctions exercées sur mes postes précédents, je fais partie depuis 2006, de l'unité d'identification des victimes de catastrophes.

J'ai participé notamment à la recherche et l'identification des ressortissants français décédés lors du tremblement de terre à Haïti en 2010 et à l'identification des victimes des attentats de Paris de 2015.

Breveté en identité judiciaire en 2011, j'ai intégré également l'Unité nationale d'intervention qui apporte son aide technique et son expertise principalement à la SDAT sur des affaires de terrorisme tant en France qu'à l'étranger.

Nous prêtons également notre assistance sur des affaires de droit commun en règle générale au profit des services de police judiciaire. J'ai donc pu développer une expertise technique et une expérience opérationnelle qui m'ont permis de candidater sur ce poste.



Attentat contre
l'ambassade
de France de
Ouagadougou
2018

Le Trait d'Union : Que découvres-tu en particulier à la tête de cette section spécialisée en plus des missions que tu connaissais déjà ?

Je découvre les spécificités du groupe Constox depuis ma récente prise de poste et notamment l'aspect interservices car nous travaillons en collaboration étroite avec les pompiers qui assurent notre sécurité pour pouvoir mener nos investigations sur les scènes contaminées.

C'est une vraie chance de pouvoir exercer depuis 2005 avec des personnels passionnés et à l'affût des nouvelles technologies, à une époque où la preuve scientifique est de plus en plus déterminante dans la résolution des affaires.



Rencontre avec le commandant Anthony Hapiak, chef du bureau de la doctrine et de la réglementation.



Le Trait d'Union : Peux-tu nous résumer ton parcours ?

Je suis rentré dans la police nationale en 2002 comme élève lieutenant. En sortant de l'ENSOP, comme beaucoup, j'ai été affecté en région parisienne.

Mon désir d'intégrer la police ayant toujours été lié à mon intérêt pour l'enquête judiciaire,

j'ai cherché à rejoindre un service d'investigation. J'ai ainsi passé quelques années à officier dans ce domaine au sein du commissariat du 4e arrondissement, d'abord en tant que procureur à l'UTJTR (service de quart,) puis comme chef de l'URIAD (enquêtes d'initiative et suivi de certaines plaintes).

Originaire de la région lyonnaise, j'ai ensuite cherché à la regagner ; ce qui m'a conduit à intégrer la police scientifique, un peu par hasard, je l'avoue...

J'ai en revanche découvert un domaine passionnant au sein duquel j'évolue depuis bientôt 14 ans. Je suis, en effet, arrivé en 2008 à la sous-direction de la police technique et scientifique au sein du fichier national automatisé des empreintes génétiques.

La création du Service central de la police technique et scientifique en 2017, m'a par la suite donné l'occasion d'intégrer l'état-major de ce nouveau service. Plus récemment, au 1er janvier de cette année, une nouvelle réforme de la police scientifique m'a conduit à devenir chef du bureau de la doctrine de la réglementation.



Le Trait d'Union : Quel est le rôle et quelles sont les missions de ce service ?

La création de ce bureau répondait à un besoin réel, fort et ancien, qui n'avait pas été comblé au cours des précédentes réformes. En effet, les problématiques juridiques nombreuses, variées et très spécifiques en police scientifique étaient jusque-là, gérées de manière éparse et parfois contradictoire au sein des différents services.

La création d'une section des affaires juridique, avec un officier à sa tête, au sein de ce nouveau bureau permet ainsi de centraliser ces questions (réponses aux interrogations des praticiens,



Scène de crime

travail sur les projets de réformes législatives et réglementaires en lien avec la DGPN, la DACG... formations initiales et continues des agents dans le domaine juridique...).

Ce bureau regroupe également la gestion de la doctrine de la police scientifique qui concerne toutes les règles «métier», les bonnes pratiques, et certaines méthodes relatives à tous les domaines de la police scientifique.



Le Trait d'Union : Quel est pour toi l'intérêt de ce poste ?

L'intérêt de ce poste réside avant tout dans la grande diversité des missions qui lui sont attachées. Il permet également d'avoir une vision très transversale des différentes activités de

la police scientifique (interventions de terrain, activités des laboratoires, criminalistiques numériques,...).

Il conduit également à travailler et à interagir avec les collègues des différentes sous-directions, des services territoriaux et des laboratoires qui partagent avec nous leur connaissance du métier... En tant qu'actifs, nous apportons certes notre expertise juridique mais également notre souci constant de préserver, autant que faire se peut, l'efficacité opérationnelle des services concernés.

La composition du bureau de la doctrine et de la réglementation est à l'image de la police scientifique. Il regroupe des personnels de différentes catégories (officiers, personnels scientifiques, contractuels, réservistes civils...) avec des parcours et des compétences aussi variées que complémentaires dont la réunion fait la richesse de la police scientifique !

Odorologie prélèvements VL



SYNERGIE
OFFICIERS

BEAUVAU DE LA SECURITE : MESURES CATEGORIELLES

CE QUE SYNERGIE-OFFICIERS A OBTENU POUR TOUS LES OFFICIERS !



Le Beauvau de la sécurité s'est traduit, entre autres, par une augmentation conséquente du budget du ministère de l'Intérieur à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour l'année prochaine.

Cette annonce se traduira dès janvier 2022 par la mise en œuvre de plusieurs mesures catégorielles notamment pour tous les Officiers de la Police Nationale :

➔ **DES L'ENTREE EN ECOLE...** Enfin une augmentation de l'ISSP pour les élèves et les stagiaires qui viendra compenser le faible salaire en école ! En parallèle, Synergie-Officiers continue son combat pour les internes et les « faux externes » afin qu'aucune perte salariale ne soit palpable au cours de la scolarité.

➔ **PERENISATION DE L'ECHELON SPECIAL DE CAPITAINE** qui devait initialement disparaître en 2022. Cela permet une évolution indiciaire non négligeable pour les OPN ne désirant pas ou ne pouvant pas accéder au grade de commandant.

➔ **DES AVANCEES INDICIAIRES :** La création du 7ème échelon aura bien lieu en janvier 2022. Pour permettre aux Commandants les plus anciens qui stagnaient au 05ème échelon depuis longtemps, Synergie-Officiers a obtenu la possibilité pour ces mêmes collègues d'accéder au 07ème échelon dès juillet 2022 au lieu de juillet 2023 !

➔ **LE DECONTINGEMENT DES ECHELONS SPECIAUX DE 10 A 15%** au profit des Commandants divisionnaires et divisionnaires à l'emploi fonctionnel est une aubaine pour ces grades où peu de postes ou d'opportunités à l'avancement sont actuellement proposés. Cela représente environ 90 postes de plus, ce qui permettra un turnover plus important et une amélioration substantielle des fins de carrière.

➔ **DES AVANCEES INDEMNITAIRES :** Synergie-Officiers a obtenu la création au niveau national de 100 IRP chef de service et de 100 IRP poste difficile avec, par souci d'équité, la possibilité de percevoir l'IRP poste difficile en cas d'intérim !

➔ **VERS PLUS DE PROMOUVABILITE AU GRADE DE COMMANDANT DE POLICE :** Synergie-Officiers porte depuis plusieurs années l'abaissement du seuil statutaire d'éligibilité au grade de Commandant de 12 à 09 ans avec une priorité pour les officiers souhaitant s'engager sur des postes ou des zones difficiles.

CES AVANCEES POUR TOUT LE CORPS DE COMMANDEMENT SONT VÉRITABLEMENT LE FRUIT D'UNE LONGUE BATAILLE MENÉE SEUL PAR SYNERGIE-OFFICIERS ! LA PERMANENCE ET LA COHÉRENCE DE NOS REVENDICATIONS ONT PERMIS DE VALORISER LE CORPS DE COMMANDEMENT.

L'exhaussement du corps de commandement ne peut se réaliser sans combativité et sans l'union de tous les Officiers et ce, quel que soit leur parcours et leurs choix de carrière !

SI SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DE CES MESURES CRANTÉES POUR 2022, IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QUE NOUS CONSERVONS TOUTE NOTRE PUGNACITÉ AFIN D'ATTEINDRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES QUI SERONT NÉGOCIÉES DANS LE CADRE PLURIANNUEL DE LA LOPSI :

➔ **REVALORISATION DE L'IRP :** Elle est scandaleusement figée depuis plus de 10 ans. Synergie-Officiers continue à solliciter une hausse de l'actuelle IRP. Réelle avancée sociale et indemnitaire, cette mesure impérieuse serait concrète et méritée pour tous.

➔ **SUBSTITUTION DE POSTES DE COMMISSAIRES ATTRIBUES AUX OFFICIERS :** Des discussions sont actuellement en cours dans le but de permettre à plus d'Officiers de se positionner sur des postes de chefs de services (au sens organique et / ou fonctionnel).

Soucieux de promouvoir de manière efficace et pertinente ces futurs chefs de service, Synergie-Officiers veillera à ce que ces postes soient de véritables opportunités et non de simples transferts de lignes budgétaires inemployées par les Commissaires !

Synergie-Officiers a fait insérer ce concept de « postes charnières » dans le Beauvau de la Sécurité.

➔ **HEB BIS :** Mesure phare pour notre organisation syndicale issue du protocole de 2016, la mise en branle du Hors Echelle Lettre « grille A » va permettre dès janvier 2022 aux Officiers sommitaux de revaloriser leur échelon spécial et projette le corps tout entier dans l'espace indiciaire de la haute fonction publique.

Visionnaire et ambitieux, Synergie-Officiers se donne désormais pour objectif de permettre aux Officiers sommitaux en fin de carrière d'accéder à un indice supérieur.

En effet, certains postes dévolus aux Officiers dans le cadre de la politique de substitution, sont nomenclaturés C ou D chez les commissaires, soit des postes de commissaires divisionnaires.

Pour Synergie-Officiers, l'exercice de telles responsabilités appelle donc des espaces indiciaires équivalents.

➔ **VERS UN VÉRITABLE CUMUL EF / GRAF :** Enjeu statutaire et indemnitaire légitime pour les Officiers sommitaux, Synergie-Officiers demande que dans le cadre d'un cumul, les Officiers bénéficient d'une IRP de base à 600 euros et des 40 points de NBI.

SEULE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DANS TOUS LES COMITÉS TECHNIQUES, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION MAJORITAIRE DANS LA POLICE NATIONALE, SYNERGIE-OFFICIERS EST ET RESTERA UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE POUR MENER À BIEN CES NOUVEAUX OBJECTIFS.

NOTRE NIVEAU D'EXIGENCE EST À LA HAUTEUR DE LA VALEUR DES FEMMES ET DES HOMMES DU CORPS DE COMMANDEMENT.

Y CROIRE, C'EST POUVOIR !

SYNERGIE-OFFICIERS, LE SYNDICAT D'OFFICIERS POUR TOUS LES OFFICIERS !

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

SYNERGIE
OFFICIERS

COURRIER DE GÉRALD DARMANIN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES : POINT SUR LES MESURES 2022 ET NÉGOCIATIONS À VENIR

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

SYNERGIE OFFICIERS
ARRIVÉE/DÉPART
N° 334
DATE : 05 OCT. 2021

Monsieur Patrice RIBEIRO
Secrétaire général de Synergie-Officiers
3, boulevard du Palais
75004 PARIS

Paris, le 30 SEP. 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Le 29 septembre dernier, je vous ai reçu aux côtés des autres organisations syndicales représentatives de la police nationale pour vous présenter le contenu du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, ainsi qu'aborder avec vous les suites du *Beauvau de la sécurité* et la préparation de la loi d'orientation et de programmation pour les sécurités intérieures (LOPSI).

J'ai tout d'abord tenu à vous remercier une nouvelle fois pour votre participation active et constructive au *Beauvau de la sécurité*, qui s'est traduit par des annonces d'une ampleur inédite au service de la modernisation de nos forces de l'ordre et de la sécurité des Français.

Ce cycle de discussions trouvera sa traduction budgétaire dès 2022 grâce aux arbitrages du Président de la République et du Premier ministre, puisque les crédits du ministère de l'Intérieur augmenteront de 1,5 milliard d'euros dont **plus d'un milliard d'euros pour nos forces de sécurité intérieure**. C'est un effort historique.

En matière de dépenses de personnels, la dernière marche du « plan 10 000 » se traduira par 1125 créations de postes sur le terrain dans la police nationale. Ces créations d'emplois seront accompagnées de nouvelles mesures catégorielles ciblées sur la valorisation des missions les plus exposées, la « révolution managériale » mise au cœur des réflexions du *Beauvau de la sécurité* ainsi que le renforcement de la formation et de la promotion sociale au sein de la police nationale. Le détail vous en est fourni en annexe de ce courrier. Il est complémentaire des autres annonces touchant aux ressources humaines qui ont pu être faites en conclusion du *Beauvau de la sécurité*.

Concernant l'augmentation des crédits d'équipement et d'investissement, qui constituent comme vous le savez ma priorité, nous poursuivrons le renouvellement sans précédent du parc automobile, avec notamment le changement en 2022 d'un véhicule de brigade anti-criminalité (BAC) sur quatre, et la livraison de 800 nouvelles motos. Les policiers bénéficieront également d'une nouvelle tenue, d'un renforcement de leurs équipements, notamment de protection, mais aussi numériques en caméras-piétons, terminaux Néo et double-écrans. La rénovation immobilière occupera également une place centrale dans le budget 2022 : au-delà du financement de tous les projets annoncés, une 3^{ème} édition du plan « poignées de porte », à hauteur de 25 millions d'euros, sera mise en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2022.

Enfin, en matière d'action sociale, nos échanges ont été l'occasion de confirmer une nouvelle fois la gratuité des transports SNCF/Intercités pour les personnels actifs, en contrepartie de la sécurisation des trains, ou encore la prise en charge de la complémentaire santé pour tous à compter du 1^{er} janvier 2022.

S'agissant des suites du *Beauvau de la sécurité*, nous avons pu engager la conduite des deux discussions que le Président de la République m'a spécifiquement demandé de mener avec vous d'ici la fin 2021, à savoir la réévaluation des cycles horaires et l'affectation des effectifs de police sur le territoire.

Pour la réévaluation des cycles horaires, qui vise tout à la fois à renforcer la présence de la police sur la voie publique et à concilier vies professionnelles et personnelles, j'ai chargé votre Directeur Général de discuter avec vous au cours des deux mois qui viennent, en partageant notamment le contenu des retours d'expérience réalisés par l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Je vous réunirai en décembre pour faire un point sur ces discussions.

Concernant l'affectation des effectifs sur le terrain, il nous revient collectivement de dépasser les difficultés que connaît la police nationale pour maintenir les agents sur les territoires les moins attractifs. J'ai chargé votre Directeur Général, en lien avec mon cabinet, de vous transmettre sous 15 jours un document provisoire faisant le constat des difficultés et présentant de premières propositions associées à l'amorce d'études d'impact. Ce document fera l'objet d'échange entre vous avant que je ne préside une nouvelle réunion multilatérale sur ce thème.

Notre échange en multilatérale s'est conclu sur la LOPSI que le Président de la République m'a demandé de présenter en conseil des ministres début 2022. Vous avez collectivement souhaité l'adosser à un protocole qui contiendra les mêmes termes et pourra être signé conjointement à la présentation de la LOPSI en conseil des ministres. Je vous confirme mon accord sur cette proposition.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, mon cabinet reste naturellement à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Gérald DARMANIN

RETROUVEZ DANS LES PAGES SUIVANTES LE DÉTAIL
DES MESURES CATÉGORIELLES POUR 2022

MI

30/09/2021

Détail des mesures catégorielles 2022 - Police nationale

Axe 1 - Mieux valoriser les métiers et les fonctions les plus exposés :

- Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints au moment de la signature du 2nd contrat : revalorisation de 39 €, avec un passage de 70 € / mois à 109 € / mois ;
- Reconnaissance des CRS de montagne (prime allant de 500 € à 650 € / mois) ;
- Revalorisation de la filière technique et scientifique : cartographie d'une liste limitée de postes exposés ouvrant droit à une majoration de l'indemnité de police technique et scientifique (IPTTS) ;
- Transformation de la voie publique en « reine des filières » :
 - o Révision de la répartition du nombre d'« avancements aux choix » par direction au profit de la voie publique ;
 - o Révision de la répartition des enveloppes d'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) et de prime de résultats exceptionnels (PRE) au profit de la voie publique : les consignes données aux chefs de service seront revues pour que les agents affectés sur les missions les plus exposés bénéficient de ces primes en priorité. Une hausse de l'enveloppe PRE est décidée à cette fin.
- Expérimentation de « contrats de carrière » réservés aux agents qui s'engagent dans les territoires les plus attractifs et/ou difficiles. Plusieurs mesures seront associées à cette expérimentation : la mise en œuvre de l'indemnité temporaire de mobilité (ITM), l'expérimentation d'une abréviation des conditions d'ancienneté pour passer commandant (9 ans au lieu de 12) pour un volume contingenté d'officiers qui s'engageraient sur des postes difficiles à pourvoir, la mise en place expérimentale d'une indemnité logement pour certains postes difficiles à pourvoir de commissaires.

Axe 2 - Accompagner la « révolution managériale » :

- Retrait des OPJ de l'assiette du calcul du taux d'encadrement opérationnel (à l'exception des chefs de groupe) ;
- Renforcement de l'encadrement intermédiaire en compensant la déflation passée des officiers par l'accroissement du nombre de majors à l'échelon exceptionnel (MEEX) et de responsables d'unité locale de police (RULP) ;
- Réduction du déficit d'encadrement spécifique à la Préfecture de Police (taux plus faible que dans le reste de la sécurité publique) en augmentant la liste des Secteurs et Unités d'Encadrement Prioritaire (SUEP), ce qui permettra de fidéliser davantage les gardiens de la paix.
- Renforcement de l'incitation et du soutien sur les postes difficiles :
 - o Pour accompagner les transferts de postes jusque lors occupés par des commissaires (« postes charnières ») à des officiers, création de 100 indemnités de responsabilité et de performance (IRP) « chef de service » et 100 IRP « poste difficile » ;
 - o Passage de 10 à 15% du volume de l'échelon spécial des commandants divisionnaires ;
 - o Majoration d'IRP pour les officiers qui réalisent un intérim sur un poste difficile ;
 - o Création pour les commissaires de 100 IRP, en guise de mesure d'attractivité et de soutien.

MI

30/09/2021

- Création d'un dispositif transitoire permettant le bénéfice du 7^e échelon de commandant pour les officiers qui auraient pu y prétendre avant le report de PPCR ;
- Instauration d'une progressivité de l'indemnité de sujétion spéciale de la PTS (ISSPTS) en fonction des corps et grades - cela revient à mieux différencier / valoriser l'encadrement ;
- Mesure spécifique relative au logement des commissaires :
 - o Il s'agit de modifier l'architecture des textes relatifs aux postes donnant droit à une prise en charge forfaitaire du coût du logement pour nécessité absolue de service (NAS) afin de faciliter la réactualisation régulière de la liste des postes éligibles, pour tenir compte des réorganisations ainsi que de la situation des titulaires de ces postes (47% des 298 NAS de commissaires sont aujourd'hui non activées). Ainsi, il ne s'agit pas d'accroître le nombre de NAS autorisées puisque la police bénéficiant déjà d'un droit de recours à 544 NAS (dont 298 pour les commissaires), mais d'accroître le taux d'activation de ces NAS ;
 - o En outre, une indemnité se substituant au dispositif NAS pourrait être expérimentée, dans le cadre de la politique de contractualisation et pour un nombre de bénéficiaires très limité.

Axe 3 - Renforcer la formation et la promotion sociale :

- Mise en place d'un plan d'actions sur 3 ans en faveur des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATSS) :
 - o Repyramidage (passage de C en B et de B en A) ambitieux sur plusieurs années ;
 - o Attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) ou revalorisation du régime indemnitaire ;
 - o Création d'emplois fonctionnels de « conseillers d'administration » (CAIOM), emplois fonctionnels à responsabilité pour les administratifs.
- Revalorisation de la rémunération des élèves officiers, aujourd'hui désavantagés par rapport aux élèves gardiens de la paix : relèvement de 3 points du taux de l'ISSP que touchent les élèves officiers (soit un gain de rémunération de 35€ / mois) et application dès la période de stage du taux d'ISSP de 28.5% qu'ils ne touchent aujourd'hui qu'après titularisation (soit un gain de 226€ / mois) ;
- Accompagnement de la « réforme des voies d'avancement » par un accroissement passager des ratios de promotion aux grades de brigadiers chefs et majors, de façon à résorber les viviers d'agents éligibles en 5 ans. Cela conduirait à la nomination de 2100 brigadiers chefs et 1900 majors par an ;
- Abondement d'une enveloppe de PRE aux FTSS afin de rendre cette spécialité plus attractive ;
- Dans le but de rendre plus attractifs les parcours de carrière des agents s'engageant dans une promotion de corps en passant les concours internes, 2 mesures sont proposées :
 - o Prolonger l'échelon exceptionnel de capitaine, censé s'interrompre en 2022, très utile pour les gardiens de la paix devenant officiers mais n'ayant pas le temps de passer commandants avant la retraite ;
 - o Banaliser l'échelon spécial du 1^{er} grade de commissaire et créer un 11^{ème} échelon, très utile pour les officiers devenant commissaires qui n'atteignent pas le grade de divisionnaires.

INTÉRIALE

**PARCE QUE VOTRE
ENGAGEMENT
N'A PAS DE PRIX**

**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE TRAITEMENT
+ VOS PRIMES**

COMPAREZ !

Et bénéficiez du tarif prévoyance
et santé le plus juste*.

**MUTUELLE
ENGAGÉE**

La confiance, *notre force*

* Voir conditions sur www.interiale.fr/bilan

MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA FRANÇAISE

MI

30/09/2021

Axe 4 – Renforcer l'action sociale :

- La prise en charge de la complémentaire santé, avec une montée en charge à compter du 1^{er} janvier 2022 pour atteindre 50% de son coût au 1^{er} janvier 2024 : 15 euros par mois et par agent en 2022 ;
- La gratuité des transports (TGV, Intercités) au 1^{er} janvier 2022 en contrepartie de la sécurisation ;
- À l'effort budgétaire exceptionnel acquis en 2021 s'ajouteront en 2022 5,7M€ de mesures nouvelles pour amplifier les objectifs de 2021.

**SYNERGIE-OFFICIERS, LE SYNDICAT D'OFFICIERS
POUR TOUS LES OFFICIERS !**

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

SYNERGIE-OFFICIERS 3 boulevard du Palais 75004 PARIS-01 40 13 02 85 – www.synergie-officiers.com



Rencontre avec la capitaine Céline Gardel

Cheffe du Pôle soutien et programmation de l'ENSAPN Toulouse et présidente de l'association de protection animale «Les 4 pattounes».

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Originaire de Toulouse, j'ai eu la chance de profiter des charmes de la ville rose durant mes années «étudiantes» à l'UT1, à deux pas du Capitole, où je vis encore aujourd'hui. Dans l'intervalle, j'ai visité la France au gré des mutations...

Titulaire d'une maîtrise de droit intitulée «Carrières judiciaires et sciences criminelles», j'ai été reçue au

concours d'officier de police en 2003. J'ai donc intégré l'ENSOP à cette époque au sein de la 8e promotion.

En sortie d'école, l'été 2004, j'ai été affectée à la PAF 68, où je suis restée 7 ans, dont les deux dernières années au SPAF de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Cet aéroport a la spécificité d'être binational, au carrefour de la Suisse et de l'Allemagne, au cœur de la jolie région d'Alsace. Ce fût une expérience très riche.



Ensuite, j'ai eu l'opportunité et la chance d'intégrer l'ONDRP sis l'École Militaire Paris 7, (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) où j'étais détachée. En parallèle, grâce à une VAE, j'ai intégré un master en bioéthique et psycho-traumatologie à l'université de médecine Descartes, Paris 5.

Mon profil atypique et cette double casquette m'ont permis d'intégrer une création de poste au sein de la DRCPN en

qualité de chargée de mission du SDASAP. J'étais notamment responsable de l'élaboration du «Guide santé et sécurité au travail» et par ailleurs en charge des «enquêtes dépayées» que la SDASAP effectue en cas de suicide de policier (99 enquêtes en 25 mois). C'était humainement riche, mais aussi très éprouvant. En 2018, suite à une parenthèse consécutive à une blessure en service, je suis arrivée à l'ENSAPN où j'exerce encore aujourd'hui.

Le Trait d'Union : Tu es aujourd'hui présidente d'une association de protection animale «Les 4 pattounes», qu'est ce qui t'a poussé à t'engager ?

En arrivant à Toulouse, j'ai décidé de m'engager bénévolement auprès de la SPA. Rapidement, j'ai été dirigée vers le pôle «enquêtes de maltraitance». Il y a un volume important de signalements et c'est aussi une délinquance très spécifique. J'apporte ainsi ma petite pierre à l'édifice et je me sens réellement utile ici, je n'ai jamais pu «décrocher».

Nos collègues n'ont pas vraiment le temps de s'investir sur cette thématique qui nécessite des connaissances précises. Le champ est laissé libre aux associations de protection animale. C'est un monde de passionnés, aux intentions louables mais leurs réponses ne sont pas toujours adaptées. J'ai pris l'habitude de passer voir les collègues du département pour échanger sur les signalements. Petit à petit, on a créé un groupe d'échanges pour faciliter la communication et ainsi gagner en efficacité dans la prise en compte de ces signalements.

Nous nous sommes entourés de partenaires d'horizons riches et variés, au carrefour de la cause animale : vétérinaires, avocats spécialisés en droit animalier, gendarmes, pompiers, DREAL, éducateurs canins et enfin le procureur de la République de Saint-Gaudens qui s'est joint à nous.

En mai 2019, j'ai fondé l'association «Les 4 pattounes» dont je suis la présidente.

Je voulais quelque chose d'innovant.

Le Trait d'Union : Quels sont les actions de ton association ?

L'association «Les 4 pattounes» s'organise autour de 4 piliers :

Financer : en proposant des événements (concerts, collectes, jeux concours etc.) pour récolter des fonds destinés à aider les animaux en refuge : financement de soins, achats alimentaires par exemple.

Promouvoir les adoptions en présentant notamment les animaux à adopter sur notre site internet. Sensibiliser les jeunes générations sur les aban-

dons et la protection animale par le biais de partenariats avec des écoles ou collèges.

Lutter contre la maltraitance grâce à notre maillage des forces de l'ordre bénévoles, impliqué sur le Grand Toulouse. Ce réseau se compose actuellement de policiers nationaux, de policiers municipaux et de gendarmes. Mais il comprend également des vétérinaires du conseil de l'ordre, des avocats spécialisés en droit animalier, des magistrats dont un procureur, des députés, l'école vétérinaire de Toulouse pour ce qui concerne notamment les NAC (nouveaux animaux de compagnie), la mairie de Toulouse, la DREAL et des éducateurs canins.

Le Trait d'Union : Comment peut-on former et sensibiliser davantage les forces de l'ordre sur ces sujets ?

Le manque de formation est en effet un réel frein à la prise en compte de cette délinquance spécifique. Malheureusement, nous sommes les champions d'Europe des abandons. On en compte 100 000 par an et très peu d'auteurs sont poursuivis. J'ai donc eu à cœur de partager une boîte à outils destinée à répondre à la diversité des signalements ; puis nous avons travaillé à la réalisation d'une mallette pédagogique.

Cette dernière a bien sûr été proposée aux autres associations du 31, mais également aux différents maillons institutionnels tels que des magistrats, policiers, policiers municipaux et gendarmes sur Saint-Gaudens, ou encore la police municipale de Toulouse et aux élèves cadets de la République de la ville.

Le 06 juillet dernier, nous sommes intervenus devant les élèves de la 259e promotion de gardiens de la paix de l'école de Toulouse.

La formation s'articule autour de trois axes : l'intervention face à un chien stressé ou dangereux, la réglementation des chiens de catégories et enfin le traitement des infractions liées aux atteintes, à l'intégrité ou à la vie des animaux.

Afin qu'elle soit dispensée au plus grand nombre, nous avons eu l'idée de mettre en place une e-formation. Elle a été mise en ligne lundi 28 juin dernier, en écho à la journée contre les abandons prévue le samedi 26 juin.

Pour y accéder gratuitement, il suffit de scanner directement le QR code de l'affiche, ou de se rendre sur notre site Internet : www.les4pat-tounes.com

Nous la partageons avec l'ensemble des maillons impliqués, tels que les forces de l'ordre mais aussi l'ENM, les écoles d'avocats, les pompiers ...

Nos collègues ont ainsi un accès libre au contenu, afin d'intervenir dans de meilleures conditions. Ainsi ils ne se retrouvent plus démunis contre ce type de délinquance. Il s'agit d'une boîte à outils complète qui s'adresse aux effectifs de terrain. Des conseils sont dispensés par nos experts : le procureur de la République de Saint-Gaudens, des avocats, des éducateurs canins, une vétérinaire et également le coordonnateur régional des chiens de défense et d'intervention de la police nationale.

Il s'agit vraiment d'une formation pratique qui aborde des thèmes quotidiens rencontrés par les policiers : les chiens errants, les animaux abandonnés au soleil dans un véhicule, la vente à la sauvette, les ventes frauduleuses sur Le Bon Coin, l'abandon...

Je précise que cette formation est gratuite. À l'issue, nous proposons un quizz et délivrons un diplôme personnalisé.

Le Trait d'Union : Ta cause a-t-elle été entendue au sein de notre Administration ?

En 2022, un module largement inspiré de la e-formation, sera intégré à la formation initiale des gardiens de la paix et des policiers adjoints. C'est un réel pas en avant. Maintenant, il faut avancer sur la formation continue pour répondre aux besoins des collègues en poste.

Mon prochain «cheval de bataille» pour rester sur le registre animalier ;), sera d'œuvrer pour une unité d'intervention spécialisée en protection animale, à l'instar de celle des mineurs, afin d'avoir les moyens d'appliquer réellement l'arsenal législatif exponentiel en la matière, et ainsi poursuivre les auteurs de cruauté animale. Des échanges sont en cours avec la DCSP, notamment sur une expérimentation locale.

Madame la députée Corinne Vignon qui soutient

fortement notre association est intervenue auprès du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en ce sens.

Le Trait d'Union : Ton association a énormément travaillé et un sacré chemin a déjà été parcouru en peu de temps ; que peut-on te souhaiter à l'avenir ?

Comme je l'évoquais plus haut, il y a 2 freins à la prise en compte de cette délinquance spécifique : la formation et les moyens d'intervention.

Je suis TRÈS heureuse que nos futurs collègues puissent bénéficier en formation initiale de ce module «protection animale», je remercie ici la SDMA et particulièrement le commandant EF Éric Jauffred, convaincu et passionné, qui a largement facilité ce progrès.

Il s'agit donc maintenant d'obtenir concrètement les moyens d'intervention destinés à faire appliquer l'arsenal législatif exponentiel en faveur de la cause animale, conformes aux souhaits de nos concitoyens et à l'évolution de la société.

Le ministre de l'Intérieur saisi par Mme la députée Corinne Vignon, a notamment demandé à la DCSP de réfléchir à cette mise en œuvre. Nous avons fait des propositions et sommes dans l'attente d'échanges constructifs. À priori la DDSF 31 serait territoire d'expérimentation de cette Unité d'intervention spécialisée.

Tout reste à dessiner et c'est ce qui est génial ! : l'unité d'intervention spécialisée pourrait aussi être interministérielle, mixte avec des gendarmes, voire des pompiers, qui disposent déjà d'une unité des risques animaliers pour les animaux en détresse ou en danger.

Je vous partage pour conclure, 2 de mes citations préférées :

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait » Mark Twain.

« Toute vérité passe par 3 étapes, d'abord elle est ridiculisée, ensuite elle est violemment combattue et enfin elle est acceptée comme une évidence » Arthur Schopenhauer.



LU pour vous

LA SUITE EXPLOSIVE DE L'ENQUÊTE PHÉNOMÈNE DU JUGE ANTI-FRAUDE

Le juge Charles Prats avait révélé dans *Cartel des fraudes* les 50 milliards d'euros annuels de fraudes sociales dont la France est victime. Il nous plonge dans cette suite incroyable encore plus profondément dans les coulisses des fraudes fiscales et sociales, en invitant le lecteur dans le « cœur du réacteur » au plus près des dizaines de milliards qui continuent d'être volés aux français chaque année.

Complétant le portrait des fraudes aux finances publiques avec rapports officiels édifiants, anecdotes croustillantes et copie de la comptabilité des holdings d'Amazon et de Microsoft au Luxembourg, le magistrat poursuit son réquisitoire en révélant une situation encore plus catastrophique: comment nous finançons plus de 75 millions d'assurés sociaux pour 67 millions d'habitants; comment une retraite sur deux serait versée à des personnes nées à l'étranger; comment les aides COVID ont été pillées par des centaines de milliers de fraudeurs; comment le travail au noir continue de prospérer; comment savoir si les « 100 milliards de fraude fiscale » sont une fake news; comment un fraudeur peut réussir à obtenir une ristourne jusqu'à 500 millions d'euros sur son contrôle fiscal; comment le fisc a peut-être perdu 20 milliards en refusant d'utiliser les moyens européens de lutte contre les arnaques à la TVA; combien de milliards nous coûtent les trafics douaniers de cigarettes; comment les GAFAM réussissent à ne pratiquement pas payer d'impôts; comment a été imposée la loi contre la grande fraude fiscale après le scandale Cahuzac; comment s'est gagnée grâce à la société civile la bataille à 10 milliards contre les évadés fiscaux en Suisse chez UBS, HSBC & Cie; comment s'est menée la guerre contre le fisc pour faire sauter le « Verrou de Bercy » qui interdisait à la justice de poursuivre librement la fraude fiscale...

Dans une France au bord du gouffre financier à la veille des élections présidentielles et législatives, il est indispensable de rappeler qu'il faut, avant de chercher à prendre encore plus d'argent dans les poches des contribuables français, aller reprendre les 100 milliards d'argent public volés chaque année par les fraudeurs fiscaux et sociaux.



REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN ILE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2021

GRADE	ECHELON	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3%	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT	IND POSTE DIFFICILE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E.S.	830	3 889,40	116,68	914,01	187,44	413,00	56,67	14,11
	3e	806	3 776,94	113,31	887,58	187,44	413,00	56,67	14,11
	2e	756	3 542,63	106,28	832,52	187,44	413,00	56,67	14,11
	1er	725	3 397,37	101,92	798,38	187,44	413,00	56,67	14,11
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	830	3 889,40	116,68	914,01		600,00	56,67	14,11
	3e	806	3 776,94	113,31	887,58		600,00	56,67	14,11
	2e	756	3 542,63	106,28	832,52		600,00	56,67	14,11
	1er	725	3 397,37	101,92	798,38		600,00	56,67	14,11
COMMANDANT DE POLICE	6e	783	3 669,16	110,07	862,25		413,00	56,67	14,11
	5e	756	3 542,63	106,28	832,52		413,00	56,67	14,11
	4e	716	3 355,19	100,66	788,47		413,00	56,67	14,11
	3e	680	3 186,50	95,59	748,83		413,00	56,67	14,11
	2e	645	3 022,49	90,67	710,28		413,00	56,67	14,11
	1er	612	2 867,85	86,04	673,94		413,00	56,67	14,11
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	702	3 289,59	98,69	904,64		378,00	56,67	14,11
	10e	673	3 153,69	94,61	867,27		378,00	56,67	14,11
	9e	638	2 989,68	89,69	822,16		378,00	56,67	14,11
	8e	605	2 835,05	85,05	779,64		378,00	56,67	14,11
	7e	575	2 694,46	80,83	740,98		378,00	56,67	30,35
	6e	545	2 553,88	76,62	702,32		378,00	56,67	30,35
	5e	513	2 403,93	72,12	661,08		378,00	56,67	30,35
	4e	480	2 249,29	67,48	641,05		378,00	56,67	30,35
	3e	450	2 108,71	63,26	600,98		378,00	56,67	30,35
	2e	430	2 014,99	60,45	574,27		378,00	56,67	30,35
	1er	410	1 921,27	57,64	547,56		378,00	56,67	30,35
	stagiaire	334	1 565,13	46,95	156,51		143,00	56,67	30,35
	élève	317	1 485,47	44,56	148,55				

IND SUJ EXCEPT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	INDICE PC	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
85,75	47,42	-32,42	1 025	431,72	207,10	20,81	27,04	497,56	35,06	4 472,77
85,75	46,22	-32,42	995	419,24	200,89	20,81	26,34	484,60	34,83	4 361,91
85,75	43,73	-32,42	934	393,23	188,87	20,81	24,87	457,58	34,36	4 130,00
85,75	42,19	-32,42	895	377,11	180,69	20,81	23,96	440,83	33,97	3 987,05
85,75	47,41	-32,42	1 025	431,72	207,10		27,96	514,47	38,89	4 471,48
85,75	46,22	-32,42	995	419,24	200,89		27,26	501,50	37,77	4 361,51
85,75	43,73	-32,42	934	393,23	188,87		25,79	474,48	35,43	4 131,47
85,75	42,18	-32,42	895	377,11	180,69		24,88	457,73	33,97	3 989,59
85,75	43,50	-32,42	967	407,28	195,40		25,65	472,03	34,53	4 087,21
85,75	42,16	-32,42	934	393,23	188,87		24,86	457,44	34,28	3 962,02
85,75	40,17	-32,42	884	372,43	178,52		23,69	435,82	33,55	3 777,59
85,75	38,37	-32,42	840	353,70	169,82		22,63	416,37	31,86	3 612,02
85,75	36,63	-32,42	797	335,50	161,23		21,60	397,46	30,22	3 451,18
85,75	34,99	-32,42	756	318,33	152,84		20,63	379,63	28,68	3 299,82
85,75	40,28	-32,42	895	365,14	192,66		23,75	437,06	32,05	3 784,64
85,75	38,79	-32,42	858	350,06	184,68		22,87	420,90	31,54	3 646,43
85,75	36,99	-32,42	813	331,85	174,84		21,81	401,39	29,90	3 480,85
85,75	35,30	-32,42	771	314,69	165,83		20,81	383,00	28,35	3 324,47
85,75	33,89	-32,42	733	299,09	157,75		19,99	367,75	26,94	3 197,00
85,75	32,35	-32,42	695	283,48	149,67		19,08	351,03	25,54	3 054,72
85,75	30,71	-32,42	654	266,84	140,76		18,11	333,19	24,04	2 903,24
85,75	29,20	-32,42	612	249,67	131,75		17,22	316,85	22,49	2 767,38
85,75	27,65	-32,42	574	234,07	123,67		16,30	300,00	21,09	2 623,82
85,75	26,61	-32,42	548	223,66	117,87		15,69	288,77	20,15	2 528,53
85,75	25,58	-32,42	523	213,26	112,69		15,08	277,53	19,21	2 432,61
85,75	17,51		367	173,73	55,00		10,33	189,99	15,65	1 657,18
	14,10		349	164,89	52,62		8,58	157,88	5,63	1 357,03

Valeur du point d'indice au 01/01/2021 : 4,6860

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES
DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN PROVINCE
AU 1^{ER} JANVIER 2021

GRADE	ECHELON	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E.S.	830	3 889,40	914,01	187,44	413,00	56,67
	3e	806	3 776,94	887,58	187,44	413,00	56,67
	2e	756	3 542,63	832,52	187,44	413,00	56,67
	1er	725	3 397,37	798,38	187,44	413,00	56,67
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	830	3 889,40	914,01		600,00	56,67
	3e	806	3 776,94	887,58		600,00	56,67
	2e	756	3 542,63	832,52		600,00	56,67
	1er	725	3 397,37	798,38		600,00	56,67
COMMANDANT DE POLICE	6e	783	3 669,16	862,25		413,00	56,67
	5e	756	3 542,63	832,52		413,00	56,67
	4e	716	3 355,19	788,47		413,00	56,67
	3e	680	3 186,50	748,83		413,00	56,67
	2e	645	3 022,49	710,28		413,00	56,67
	1er	612	2 867,85	673,94		413,00	56,67
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	702	3 289,59	904,64		378,00	56,67
	10e	673	3 153,69	867,27		378,00	56,67
	9e	638	2 989,68	822,16		378,00	56,67
	8e	605	2 835,05	779,64		378,00	56,67
	7e	575	2 694,46	740,98		378,00	56,67
	6e	545	2 553,88	702,32		378,00	56,67
	5e	513	2 403,93	661,08		378,00	56,67
	4e	480	2 249,29	641,05		378,00	56,67
	3e	450	2 108,71	600,98		378,00	56,67
	2e	430	2 014,99	574,27		378,00	56,67
	1er	410	1 921,27	547,56		378,00	56,67
	stagiaire	334	1 565,13	156,51		143,00	56,67

COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	INDICE PC	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
45,60	-32,42	1 025	431,72	207,10	20,81	25,97	477,82	24,14	4 286,13
44,43	-32,42	995	419,24	200,89	20,81	25,28	465,16	24,08	4 178,18
42,00	-32,42	934	393,23	188,87	20,81	23,85	438,79	23,96	3 952,33
40,49	-32,42	895	377,11	180,69	20,81	22,96	422,44	23,89	3 813,04
45,59	-32,42	1 025	431,72	207,10		26,89	494,73	33,49	4 279,32
44,43	-32,42	995	419,24	200,89		26,20	482,07	33,43	4 171,37
42,00	-32,42	934	393,23	188,87		24,77	455,69	33,31	3 945,52
40,49	-32,42	895	377,11	180,69		23,88	439,34	33,24	3 806,23
41,74	-32,42	967	407,28	195,40		24,61	452,89	23,95	3 906,27
40,43	-32,42	934	393,23	188,87		23,84	438,65	23,88	3 784,35
38,48	-32,42	884	372,43	178,52		22,69	417,55	23,79	3 604,42
36,73	-32,42	840	353,70	169,82		21,66	398,56	23,70	3 441,87
35,03	-32,42	797	335,50	161,23		20,66	380,09	23,61	3 283,96
33,43	-32,42	756	318,33	152,84		19,71	362,69	23,53	3 135,36
38,61	-32,42	895	365,14	192,66		22,77	418,97	22,04	3 613,51
37,16	-32,42	858	350,06	184,68		21,91	403,17	21,97	3 478,57
35,40	-32,42	813	331,85	174,84		20,88	384,11	21,88	3 315,93
33,74	-32,42	771	314,69	165,83		19,90	366,14	21,80	3 162,32
32,24	-32,42	733	299,09	157,75		19,01	349,80	21,72	3 022,56
30,73	-32,42	695	283,48	149,67		18,12	333,47	21,65	2 882,79
29,13	-32,42	654	266,84	140,76		17,18	316,04	21,57	2 734,00
27,66	-32,42	612	249,67	131,75		16,31	300,12	21,50	2 600,90
26,14	-32,42	574	234,07	123,67		15,42	283,65	21,09	2 460,19
25,13	-32,42	548	223,66	117,87		14,82	272,67	20,15	2 367,46
24,12	-32,42	523	213,26	112,69		14,22	261,70	19,21	2 274,11
16,14		367	173,73	55,00		9,52	175,13	10,79	1 513,29

Valeur du point d'indice au 01/01/2021 : 4,6860

NOUVEAU

**ADHEREZ EN LIGNE
SUR NOTRE SITE
INTERNET**

WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM



**ET BÉNÉFICIEZ
DESORMAIS
D'ALLIANCE AVANTAGES**

WWW.ALLIANCEAVANTAGES.FR

SYNERGIE-OFFICIERS

03 boulevard du palais 75004 PARIS

01-40-13-02-85

bureau.national@synergie-officiers.com

twitter : @PoliceSynergie